



Conseil économique et social

Distr. générale
12 avril 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Quarante-neuvième session

Genève, 22-24 juin 2016

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Promotion des services d'information fluviale et autres technologies de l'information et des communications (TIC) dans le domaine de la navigation intérieure : Atelier sur les services d'information fluviale et autres technologies de l'information et des communications

Atelier sur les services d'information fluviale et autres technologies de l'information et des communications à l'échelon paneuropéen et mondial


Note du secrétariat

I. Mandat

1. Le présent document est soumis conformément au paragraphe 5.1 du module 5 (Transport par voie navigable) du programme de travail pour 2016-2017 (ECE/TRANS/2016/28/Add.1) adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-huitième session, le 26 février 2016.
2. À sa quarante-huitième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure a décidé de tenir un atelier sur les services d'information fluviale à sa session suivante, et a demandé au secrétariat de prendre les dispositions nécessaires à cet effet (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/96, par. 47).
3. Le présent document donne un bref aperçu des activités de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU en ce qui concerne les services d'information fluviale et autres technologies de l'information et de la communication intéressant le

GE.16-05453 (F) 110516 110516

1605453

Merci de recycler 



transport par voies de navigation intérieures ainsi que des sujets qu'il est prévu de débattre lors de l'atelier.

II. Activités de la CEE visant à promouvoir les services d'information fluviale et autres technologies de l'information et des communications

4. Les services d'information fluviale et autres technologies de l'information et de la communication constituent l'une des sept priorités en vue du développement d'un transport par voie navigable efficace et durable établies par la CEE dans le Livre blanc sur l'efficacité et la viabilité des transports par voie navigable en Europe. À l'heure actuelle, la CEE mène des activités visant à promouvoir l'utilisation des services d'information fluviale et autres technologies de l'information et de la communication au moyen de la recommandation générale n° 3 du Livre blanc. Consciente du rôle crucial des services d'information fluviale et autres technologies de l'information et de la communication pour assurer la sûreté et la fiabilité de la navigation intérieure, des normes et directives tenues à jour par des groupes d'experts internationaux ainsi que des technologies innovantes dans ce domaine, la CEE a déterminé un certain nombre de tâches, notamment les suivantes :

- Appuyer un dialogue paneuropéen sur la mise en œuvre et le développement des services d'information fluviale ;
- Participer aux travaux des groupes d'experts internationaux concernés et tenir compte des conclusions de leurs débats dans les résolutions relatives aux services d'information fluviale du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) et dans d'autres instruments concernés, par exemple le Code européen des voies de navigation intérieure ;
- Encourager d'autres utilisations des technologies de l'information et de la communication afin de faciliter les opérations de transport par voie navigable et les inspections des bateaux de navigation intérieure, et élaborer et promouvoir des règles et critères harmonisés dans ce domaine.

5. La CEE tient à jour et actualise régulièrement, en collaboration avec les groupes internationaux d'experts des services d'information fluviale, une série de résolutions relatives à ces services et aux questions connexes :

- Résolution n° 48, Recommandation relative au système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS Intérieur) ;
- Résolution n° 57, Directives et recommandations pour les services d'information fluviale ;
- Résolution n° 58, Services de trafic fluvial sur les voies navigables ;
- Résolution n° 63, Norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) ;
- Résolution n° 79, Norme internationale relative aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure ;
- Résolution n° 80, Norme internationale relative aux avis à la batellerie en navigation intérieure.

6. Afin d'améliorer la sûreté de la navigation dans le contexte du développement du transport international par voie navigable en surmontant les éventuels obstacles linguistiques au moyen de la création et de l'actualisation d'une terminologie normalisée

pour les liaisons radio entre bateaux, entre bateaux et autorités portuaires ainsi que pour la transmission d'informations sur le transport par voies navigables, le SC.3 a adopté, par sa résolution n° 35, un Vocabulaire normalisé des liaisons radio en navigation intérieure disponible en néerlandais, anglais, français, allemand et russe.

7. En outre, favoriser le développement et la mise en œuvre des services d'information fluviale et autres technologies de l'information et de la communication est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable établi par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution A/RES/70/1 du 25 septembre 2015, notamment l'objectif n°9 intitulé « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ». Il est essentiel d'utiliser efficacement les technologies de l'information et de la communication pour bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, en particulier dans le transport par voie navigable.

III. Propositions en vue de l'atelier

8. Thèmes de débat proposés :

- Développement et uniformisation des normes relatives aux services d'information à l'échelle paneuropéenne et mondiale ;
- Prochaines étapes vers un système numérique de navigation commun : navigation électronique appliquée aux voies navigables intérieures ;
- Échange de bonnes pratiques en matière de promotion des innovations et des solutions techniques ;
- Services d'information fluviale et gestion des voies navigables.

9. Afin de relever les défis actuels et compte tenu de la nécessité de développer davantage la stratégie de la CEE dans ce domaine, les orientations possibles suivantes pourraient être débattues :

- Coordonner les activités et la coopération entre les organisations internationales compétentes en vue d'harmoniser les normes techniques, telles que l'ECDIS Intérieur, les avis à la batellerie, les systèmes électroniques de notification en navigation intérieure, les directives et critères applicables aux services de trafic fluvial et la norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables au moyen de l'AIS ;
- Mieux coordonner les activités entre les différents acteurs ;
- Encourager d'autres initiatives en matière de technologies de l'information et de la communication pour faciliter les opérations de transport fluvial et renforcer leur sûreté, promouvoir des technologies nouvelles ;
- Encourager les États membres de la CEE à participer plus activement aux accords européens concernés ;
- Faire apparaître les éléments susmentionnés dans les documents de la CEE.